



**Compte rendu
AG du 05 Novembre 2010 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et demande d'excuser les personnes n'ayant pu être présentes.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il cède la parole à M. Jacky Fureaux, nouveau maire de Brabant-en-Argonne, afin de se présenter aux délégués communautaires. M. le Président présente également M. Chalan-Belval, nouveau maire d'Aubrville, représenté par les délégués communautaires.

1) Economie et tourisme :

• Réception des travaux ZA d'Auzville :

M. le Président cède la parole à M. Drouet, Vice-président en charge du développement économique et touristique, afin de présenter l'avancée des travaux sur ce site. Il précise que la réception des travaux a été signée le 02 Août 2010, que les travaux de viabilisation ont été achevés. Seuls les espaces verts (5 érables et env. 1150m² de gazon) et la pose d'une clôture de protection le long du bac de rétention d'eau de pluie sont en attente. Ces derniers travaux seront réalisés dans les semaines à venir. Il explique que la clôture existante, haute d'un mètre, n'est pas homologuée et est franchissable. Elle sera remplacée par une clôture de 2m de haute, beaucoup plus sécurisante.

M. Drouet précise également que des déchets (gravats...) sont encore présents sur la parcelle du SDIS

M. Zacharias annonce à M. Drouet que l'implantation des piquets pour les arbres sur cette zone sont situés sur le passage de la conduite d'eau.

M. Drouet propose donc qu'un agent de la commune soit présent lors de la prochaine rencontre avec l'entreprise d'espaces verts et le remercie pour l'information.

M. le Président expose les avancées du projet de construction de la caserne. La première pierre pourrait être posée pour la Sainte Barbe et l'ensemble des lots du marché d'appel d'offre ont été attribués.

• Signature convention de partenariat avec le CG 55, enveloppe territoriale 2010 par le CG 55 : règlement d'utilisation :

M. le Président rappelle que la convention de partenariat a été signée avec le Conseil Général de la Meuse le 14 Octobre dernier à Rarécourt lors d'une cérémonie et tient à remercier les délégués communautaires ayant fait le déplacement.

L'agent de développement local présente alors le projet de règlement d'utilisation, composé d'un règlement général, des différents projets soutenus dans le cadre de l'enveloppe territoriale ainsi que les taux de subventions et les contraintes imposées à chaque type de projet. Deux axes de développement sont valorisés : le premier axe vise à l'accueil de nouveaux habitants, grâce à des aides à la rénovation d'habitats communaux ou intercommunaux, et à des aides d'amélioration des services publics et des équipements (subventions pour la réhabilitation de bâtiments administratifs ouverts au public, pour la modernisation d'équipements à vocation polyvalente, pour les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les bâtiments publics). Le second axe prévoit une structuration de l'offre touristique grâce à des aides favorisant l'aménagement et la mise en valeur de sites touristiques et d'espaces naturels, grâce à des aides sur la valorisation du patrimoine rural et l'aménagement des espaces publics.

M. le Président réinvite donc les différentes communes à soumettre leurs projets de développement local et précise qu'à l'heure actuelle seules 3 communes (Le Neufour, Froidos et Le Claon) ont

Aubrville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récourt



déposé un dossier, avec plusieurs entrées de financement pour le projet de Le Claon, et que d'autres communes semblent réfléchir à une présentation de dossier. Il rappelle également que l'agent de développement local accompagne les communes dans leurs réflexions et démarches.

Délibération : Validation du règlement d'utilisation de l'enveloppe territoriale 2010 :

Vote : Unanimité

• Situation OTSI et convention et autorisation de demande de classement en Préfecture :

M. le Président explique à l'assemblée délibérante qu'actuellement aucune convention ne lie la CODECOM à l'OTSI. La dernière convention s'est achevée le 31 Décembre 2009.

M. le Président évoque son souhait, conjointement à M. Drouet, Vice-président en charge du tourisme, de la passation d'une réelle convention d'objectifs liant les deux structures et permettant une réelle construction commune.

Pour cela, M. le Président souhaite que la convention soit travaillée en réunion des Vice-présidents et qu'une réunion soit organisée avec le conseil d'administration de l'OTSI pour leur présenter le document. La convention définitive sera soumise à la délibération des délégués lors du prochain conseil communautaire. Les délégués donnent leur accord de principe à l'unanimité face à ce choix.

• Réflexion sur projet de signalétique touristique d'entrée de territoire et d'un maillage de sentiers de randonnée :

M. le Président cède la parole à M. Drouet afin de présenter les projets envisagés au niveau de la compétence tourisme.

Tout d'abord, M. Drouet explique le projet de signalétique touristique d'entrée de territoire consistant à installer sur les axes principaux du territoire intercommunal des panneaux d'information d'entrée en CODECOM et en Argonne. Il précise que les panneaux actuels sont vieillissants, en mauvais état et ne reflètent pas une image positive du territoire

M. Laigle explique qu'une telle réflexion est menée avec la mission mémoire du Conseil Général et demande si le projet de la CODECOM se réaliserait de manière indépendante ou en complément de celui de la mission mémoire.

M. le Président souhaiterait que le projet de la CODECOM se mène en complément du celui de la mission mémoire.

M. Drouet lui propose qu'éventuellement certains éléments de la mission soient présents sur les panneaux.

M. Ponsignon précise qu'il semble intéressant pour lui de prendre contact avec le Conseil Général, et plus précisément avec la mission mémoire.

M. le Président demande à l'assemblée un accord de principe car il lui est important que les délégués soutiennent ce projet avant toute implication.

L'accord de principe est donné à l'unanimité.

M. Drouet évoque ensuite le projet de développement de sentiers de randonnée souhaitant être mené par la CODECOM. Une première étude avait été menée par l'ancien agent de développement local, Mme Steyer, en 1998-1999. Il s'agirait donc à partir projet de sentiers, d'en créer de nouveau et de les coordonner avec les existants. Certaines communes sont davantage munies que d'autres, tel que Futeau et ses sentiers valorisés par l'intervention de l'association des randonneurs du Val de Biesme et notamment de son président M. Clo. M. Drouet stipule cependant que le nord de notre territoire intercommunal est moins doté. Une collaboration avec le Pays de Verdun, qui mène actuellement une réflexion et un travail sur cette thématique, peut être envisagée.

Pour ce projet également, un accord de principe est attribué à l'unanimité.

2) Affaires scolaires :

• Emplacement pour l'implantation de l'école primaire de Clermont-en-Argonne et autorisation au Président pour signature des actes :

M. le Président cède la parole à M. Lhuillier qui s'est investi dans la négociation de terrain pour l'emplacement de la nouvelle école primaire de Clermont. Ce dernier rappelle que le terrain envisagé est situé à proximité du collège et de l'école maternelle de Clermont, terrain n°146 partiellement (50



ares) auprès de M. Bouilly. Il reprend l'historique du dossier en précisant que pour acquérir ce terrain, il est nécessaire pour la CODECOM d'avoir une monnaie d'échange, qui s'avèrent être des terrains de surfaces plus conséquentes. Ces terrains sont situés pour l'un à proximité de la sortie d'autoroute A4, pour un second proche de la future école primaire et un terrain à proximité du futur centre de secours. M. Bouilly a récemment reconnu ne pas souhaiter augmenter son domaine agricole et cantonner son intérêt aux parcelles 32 et 33 proches du collège et de la future école primaire.

M. Lhuillier précise également que les propriétaires des parcelles 410 et 30, jouxtant la parcelle intéressant la CODECOM sur cette zone, ne sont pas encore identifiés car ces terrains ne font pas l'objet d'imposition du fait de leur trop petite taille. Pourtant, ces terrains intéressent la CODECOM afin d'obtenir davantage d'espace pour l'installation de la nouvelle école primaire.

Cependant, M. Bouilly désire obtenir, en plus de l'échange de terrains, la somme de 120 000€.

M. Lhuillier, en tant que représentant de la commune de Clermont, émet également le souhait d'obtenir un éventuel échange de terrains, une partie de celui de l'IGESA par exemple, afin d'obtenir une équivalence face aux futurs terrains à céder.

M. le Président affirme que le projet avance et que seuls les échanges et rachats de ces parcelles sont à réaliser.

Mme Briolet demande si le prix proposé par M. Bouilly est ferme.

M. le Président est affirmatif et précise que le coût du m² de ces terrains seraient ainsi à 24€/m² environ, il ajoute qu'actuellement le PLU de Clermont classe ces terrains en zone non constructibles.

M. Lhuillier précise que ce classement sera à redéfinir en 2011 avec le nouveau PLU pour les rendre constructibles.

Mme Briolet s'interroge sur le résultat de l'enquête publique réglementaire avant la cession.

M. le Président explique que l'obtention de ce reclassement sera une condition suspensive à la vente.

M. Louis demande le chiffrage total du coût des acquisitions et des échanges de terrains.

M. le Président estime ces coûts à 120 000€ ainsi que l'achat des deux terrains à faible coût jouxtant la parcelle 146 et l'échange de parcelles avec Clermont.

M. Lhuillier tient à préciser que concernant l'échange de parcelles, la commune de Clermont n'a pas de grandes exigences sur l'échange car l'implantation de cette nouvelle école s'avère être également une opportunité pour la commune mais l'échange de parcelle nécessite tout de même une contre partie.

M. le Président souligne le fait que cette nouvelle école est un équipement remarquable pour le bourg et le canton et que sur ce genre de projet le travail doit s'effectuer en coopération pour œuvrer à la structuration du territoire.

M. Drouet expose son désaccord face à la cession d'une partie du terrain IGESA car cela rendrait la seconde partie non valorisable, et car le terrain IGESA reste une réserve foncière importante de la CODECOM.

M. le Président précise que la commune de Clermont avait un projet de maison funéraire pour ce terrain, et qu'au vu des modifications du projet, il serait possible de modifier le choix de l'échange.

Mme Briolet émet un doute sur la constructibilité du terrain n°146.

M. le Président précise en réponse qu'il est constructible exclusivement pour de l'équipement.

M. Lhuillier ajoute que des réserves de servitudes d'entretien devraient être conservées sur les réseaux passant sur les terrains à céder à M. Bouilly.

Délibération : autorisation du Président à voter le compromis de vente avec M. Bouilly :

Vote : 6 abstentions.

• Reconstruction de l'escalier de secours de l'école primaire de Clermont et commission de sécurité :

M. le Président explique à l'assemblée communautaire que la partie supérieure de l'escalier de secours de l'école primaire de Clermont a été repeint par l'entreprise Cordeiro durant les vacances de la Toussaint. Aussi, M. le Maire de Clermont-en-Argonne a sollicité le passage de la commission sécurité qui est passée début Octobre. A l'heure actuelle, aucun rapport officiel n'a été transmis à la CODECOM, mais a priori, aucun problème particulier n'a été soulevé.



• **Point sur travaux – RPI Vallée de la Biesme : projets d’avenants :**

M. le Président cède la parole à M. Dequenne, Vice-président en charge de la compétence scolarité, qui informe l’assemblée des avancées de la construction du RPI Vallée de la Biesme.

Le terrassement avait été réalisé durant les mois d’Avril Mai. Les escaliers ont été abattus, ainsi que les anciens sanitaires durant l’été. Les échafaudages ont été placés cet été afin de procéder aux travaux de toiture sur les bâtiments existants. Avant l’été, la maçonnerie a été réalisée et la pose de l’ossature bois a commencé. Courant Août, les travaux de forage pour les sondes géothermiques ont été achevés sans aucun problème et durant la période estivale, les travaux de réseaux ont été accomplis. Récemment, la cage ascenseur a été construite.

M. Dequenne fait également état de problèmes entre le charpentier et l’architecte ce qui a retardé le chantier de quelques semaines.

M. le Président et M. Dequenne invite l’ensemble des élus à assister à une réunion de chantier qui a lieu tous les mercredis à 10h00, afin d’observer l’ossature bois, encore visible actuellement.

M. le Président précise cependant que les difficultés entre l’architecte et le charpentier seront réglées courant de la semaine prochaine, et les travaux de charpente pourront reprendre.

Il rappelle également qu’à la suite du retrait de l’entreprise Cordeiro du marché, une seconde entreprise risque de faire défaut le tribunal doit décider aujourd’hui de la poursuite ou de l’arrêt de l’activité.

Aussi, toujours concernant le marché du RPI de Les Islettes, M. le Président présente deux avenants sur ce marché s’expliquant par des travaux importants d’assainissement dans le bâtiment central : le premier concernant le lot VRD par l’entreprise Etienne d’un montant de 51 418.50€ HT soit 61 496.53€ TTC. Le second avenant se rapporte au lot 2 terrassement gros œuvre de l’entreprise Saribat pour un montant de 18 214€ HT soit 21 783.94€ TTC.

M. Drouet complète en expliquant que les réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales se trouvaient sur les mêmes conduits et que grâce aux travaux prévus par les avenants, ces canalisations se verront séparées.

Délibération : Validation des deux avenants sur le marché du RPI Vallée de la Biesme :

Vote : Unanimité

• **Prix des repas – convention collège :**

M. Dequenne explique à l’assemblée que le prix des repas pris au collège d’Argonne reste inchangé par rapport à l’année dernière.

• **Désistement lot 7, nouvelle entreprise ALBRAND :**

A la suite du désistement de l’entreprise Cordeiro sur le marché du RPI Vallée de la Biesme, M. le Président demande à l’assemblée de se prononcer sur la validation d’une nouvelle entreprise sur le lot 7 et propose l’entreprise Albrand.

Il ajoute qu’en raison des obligations contractuelles qui nous lient dans le cadre de ce marché public et dont l’entreprise Cordeiro avait validé toutes les clauses, il est proposé de mettre à sa charge le surcoût entre son offre et l’offre de l’entreprise que nous avons choisi suite à son désistement.

Délibération : Désistement entreprise Cordeiro (lot 7) et versement d’une indemnité. Validation de l’entreprise Albrand :

Vote : Unanimité

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

• Plans de financement ENR/GIP :

M. Dequenne présente le plan de financement de l'École Numérique Rurale et de son financement grâce au GIP. Il ajoute que c'est une possibilité offerte à l'ensemble des écoles du territoire de se doter en équipements numériques. Le RPI des Islettes sollicite l'équipement d'une seconde classe complète tout comme l'école maternelle de Clermont. L'école primaire de Clermont quand à elle, souhaiterait obtenir une dotation permettant d'équiper la totalité des salles avec un tableau blanc numérique. L'école de Neuville-Aubréville n'a exprimé aucune demande à ce jour.

Plan de financement prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC	Sur HT		Sur TTC		FCTVA 0,15	Solde après FCTVA
			Demande GIP	Solde Codecom	Solde Codecom			
			80%	20%				
MATERNELLE CLERMONT +compl	14 719,17	17 604,13	11 775,34	2 943,83	5 828,79	2 725,47	3 103,32	
PRIMAIRE CLERMONT	23 317,00	27 887,13	18 653,60	4 663,40	9 233,53	4 317,49	4 916,05	
RPI LES ISLETTES	11 248,43	13 453,12	8 998,74	2 249,69	4 454,38	2 082,81	2 371,57	
	49 284,60	58 944,38	39 427,68	9 856,92	19 516,70	9 125,77	10 390,93	

Délibération : Validation du plan de financement des ENR avec un financement du GIP :

Vote : Unanimité

• Demande école primaire de Clermont :

M. Dequenne présente la demande de subvention de l'école primaire de Clermont concernant les classes à Projet Artistique et Culturel. Deux dossiers sont présentés, celui des classes de CP CE CLIS et celui des CE2 CM1 CM2, ayant le même projet dénommé « faire revivre les chansons d'antan », en partenariat avec l'association Musique en Pays d'Argonne et s'élevant tout deux à un montant de 346€ à 896€.

M. le Président souligne le travail remarquable fourni par le travail en classe à PAC et partage son étonnement face à la qualité des réalisations, eu égard de l'âge des enfants.

M. Dequenne présente aussi le projet de demande de subventions de l'école primaire de Clermont concernant le souhait d'une classe découverte, comme tous les deux ans, pour les élèves de CM1-CM2. Une subvention de 120 € par élève est demandée pour un total de 57 élèves, ce qui définit la subvention globale à 6840€. Actuellement, aucune précision ne peut être apportée concernant le site de la classe découverte car les lieux d'accueil, dans une grande majorité, ne sont pas équipés pour l'accueil de personne handicapée, dont une élève est concernée dans la classe de CM1-CM2.

Délibération : Attribution de subvention pour les classes à PAC et pour la classe découverte de l'école primaire de Clermont :

Vote : Unanimité

3) Gestion des déchets :

• Point sur la déchetterie : mémoire introductif d'instance :

M. le Président présente les avancées du dossier de l'actuelle déchetterie. Le problème avec l'entreprise SETECBA perdure et l'avocat de la CODECOM tente de diminuer la part de

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Clain

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuville en Argonne

Rarécourt

Récicourt



responsabilité de la CODECOM. Afin de poursuivre dans cette voie, l'avocat de la collectivité a réalisé et déposé un mémoire introductif d'instance auprès du tribunal administratif de Nancy.

• **Rapport sur la gestion des déchets 2009 :**

M. le Président cède la parole à M. Muller, Vice-président en charge de la compétence gestion des déchets afin de présenter le rapport annuel de gestion des déchets pour 2009, qui a été distribué à chaque délégué en début de séance. Il précise qu'une délibération est nécessaire en Conseil Communautaire afin de valider cette étude et qu'elle devra être présentée en Conseil Municipal par les délégués communautaires de chaque commune.

M. Muller en présentant le document précise que la qualité du tri ne s'est pas améliorée en 2009 et que pour l'année 2011 l'accent sera mis sur la communication. Pour cela, il demande aux différents maires des communes de la CODECOM d'insister sur le tri sélectif dans les différents journaux communaux.

M. Gras demande si les administrés peuvent accéder à ce document.

Mme Aimont, la Directrice Générale des Services stipule que ce document sera accessible sur le site internet de la CODECOM.

M. Minot demande s'il peut être possible d'indiquer plus clairement sur les factures des ordures ménagères les parts fixes et les parts variables.

Mme Aimont explique que le logiciel manque de souplesse et que cette précision ne peut être apportée. Certaines mentions doivent même être portées à la main.

Concernant la facturation de la redevance des ordures ménagères, M Muller tient à préciser aux délégués communautaire que tout changement d'adresse ou de situation devant être déclaré en commune, il est nécessaire qu'un retour s'instaure systématiquement envers la CODECOM, ce qui diminuerait le nombre de réclamation du fait d'une mauvaise circulation de l'information.

M. Durand-Viel explique que selon lui les résidences secondaires, notamment dans sa commune, pratiquent moins le tri sélectif.

M. Muller précise qu'une communication dans le journal de la CODECOM a des effets positifs sur le tri sélectif et les résidences secondaires reçoivent également cette brochure.

Mme Fagot s'interroge alors sur l'intérêt que peut représenter la pesée des ordures ménagères.

M. le Président rapporte alors une discussion qu'il a eue avec la CODECOM de Revigny (COPARY) qui a appliqué ce système de pesée. Ils ont alors constaté que les tonnages ont été surmultipliés sur les Communautés de Communes alentours, que les déchets des entreprises ont augmentés, que les bois ont subi de nombreux dépôts sauvages. La COPARY facture ses administrés avec une part fixe et une part variable et cette collectivité souhaite augmenter la part fixe pour tenter d'enrayer ces pratiques. M le Président pense que ce système de pesée embarquée aurait pu fonctionner si l'ensemble des collectivités alentours avait également adopté ce fonctionnement.

M. Muller précise que la solution de la pesée embarquée ne règle pas ce qui concerne les déchets déposés à la déchetterie.

M. Muller poursuit dans la présentation du rapport de gestion des déchets 2009 et expose le constat d'une augmentation importante des tonnages en déchetterie, ce qui, d'un côté est une bonne nouvelle car cela signifie que les dépôts sauvages diminuent. Cependant, il alerte les élus face à la hausse des tonnages d'ordures et déchets et à l'augmentation future de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre l'accent sur la communication pour une plus grande pratique du tri sélectif.

M. le Président explique alors l'importance de trouver des nouvelles solutions de tri des déchets stockés à la déchetterie, de limiter l'enfouissement et d'une meilleure revalorisation des déchets.

Délibération : Validation du rapport annuel de gestion des déchets 2009 :

Vote : Unanimité

M. Muller précise qu'un nouveau calendrier de collecte pour les jours fériés a été envoyé à toutes les communes et a fait état des difficultés de ramassage du 1^{er} Novembre dues à Barisien qui a informé la CODECOM très tardivement du changement de calendrier.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

4) Cohésion sociale / culture :

• Micro crèches Dombasle et Clermont, plans de financement :

M. le Président cède la parole à Mme Colson, Vice-présidente en charge de la compétence cohésion sociale et culture, afin de présenter le plan de financement prévisionnel de la micro crèche de Dombasle :

DEPENSES (en HT)		RECETTES		
Gros œuvre	73 700 €	CAF - aide à l'investissement	126 000 €	45.15%
Couverture-murs à ossature bois	92 700 €			
Menuiserie	31 700 €	GIP	83 730 €	30.00%
Plâtrerie - isolation - peinture	12 500 €			
Electricité - plomberie - chauffage	21 100 €	Région objectif 2	13 550 €	4.85%
Revêtement de sols	4 100 €			
Maîtrise d'œuvre 12 %	28 300 €	CODECOM Centre Argonne	55 820 €	20.00%
Mobilier et équipement	10 000 €			
Matériel (jeux, jouets, accessoires)	4 000 €			
Signalétique	1 000 €			
TOTAL	279 100 €		279 100 €	100%

TOTAL TTC

333 803.60 €

Délibération : Validation du plan de financement prévisionnel de la micro crèche de Dombasle-en-Argonne :

Vote : Unanimité

Mme Colson présente ensuite le plan de financement prévisionnel de la micro crèche de Clermont :

Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



DEPENSES (en HT)		RECETTES		
Gros œuvre bardage bois	32 000 €	CAF - aide à l'investissement	126 000 €	66.33%
Menuiseries ext alu - serrurerie	17 000 €	(14 000 € x 9 enfants)		
Menuiseries int bois + doublage-cloisons plafonds	43 000 €			
Peintures - tentures	5 000 €	AUTRE (région ou GIP)	25 968 €	13.67%
Cerrelages - faïences - sols souples	11 000 €			
Plomberie - sanitaires	6 000 €	CODECOM Centre Argonne	37 992 €	20.00%
Chauffage par le sol / VMC double flux	26 000 €			
Electricité courant faibles/forts	22 000 €			
Maîtrise d'œuvre	12 960 €			
Mobilier et équipement	10 000 €			
Matériel (jeux, jouets, accessoires)	4 000 €			
Signalétique	1 000 €			
TOTAL	189 960 €		189 960 €	100%

TOTAL TTC

227 192.16 €

Délibération : Validation du plan de financement prévisionnel de la micro crèche de Clermont-en-Argonne :

Vote : Unanimité

M. le Président tient à signaler à l'assemblée que pour tout projet, un maximum de 80% de subventions externes ne peut être dépassé. Ainsi, pour ces deux projets, le maximum d'aide financière est sollicité.

Il précise également que le 3^{ème} pôle de micro crèche est prévu sur les Islettes et que ce projet ne pourra être envisagé qu'à partir du moment où la désaffectation de l'actuelle école primaire aura été accomplie.

• Pôle de santé : plan de financement :

Mme Colson présente à son tour le plan de financement prévisionnel du Pôle de Santé :



		DEPENSES (en HT)		RECETTES	
ANTENNE DE DOMBASLE	MSR :				
	Menuiserie	28 600 €	DDR	213 925.00 €	25.00%
	Platerie isolation peinture	14 800 €			
	Electricité - plomberie - chauffage	23 000 €	FNADT	62 893.95 €	7.35%
	Revêtements de sol	5 400 €			
	Maîtrise d'œuvre 12%	8 700 €	FEADER		
			<i>plafond à 150 000 € + bonus 50 000 € (qualité)</i>		
			<i>Investissement sauf VRD, logement stagiaire</i>		
	Logement de remplaçant :				
	Couverture mob	10 800 €			
Menuiserie	8 600 €				
Platerie isolation peinture	9 100 €				
Electricité - plomberie - chauffage	17 800 €				
Revêtements de sol	3 000 €	GIP	256 710.00 €	30.00%	
Maîtrise d'œuvre 12%	5 900 €				
		<i>dans la limite de 35% de 1 000 000 €</i>			
		<i>Investissement</i>			
ANTENNE DE CLERMONT	Enveloppe pévisionnelle	600 000 €			
	Maîtrise d'œuvre 8 %	48 000 €	Région	150 000.00 €	17.65%
	Etude sol, bureau de contrôle et imprévus 12 %	72 000 €	<i>150 000 €</i>		
			<i>Investissement + travaux d'aménagement</i>		
			CODECOM Centre Argonne	172 171.00 €	20.00%
TOTAL		855 700 €		855 700 €	100.00%

TOTAL TTC

1 023 417.20 €

Délibération : Validation du plan de financement prévisionnel du Pôle de Santé spécifiant les coûts de l'antenne de Dombasle et de l'antenne de Clermont :
Vote : Unanimité

• **Rencontre professionnels de santé et ARS :**

M. le Président précise que le dossier du Pôle de Santé avec ses deux antennes a été présenté à l'Agence Régionale de la Santé et que le dossier est en bonne voie d'instruction dans leur structure. Cette rencontre avait également eu lieu en présence des membres de l'association des professionnels de santé et que ces derniers doivent compléter le projet. Pour cela, le dossier de la CODECOM sera présenté en Assemblée Générale de l'association dans les jours à venir.

• **Cours d'anglais :**

M. le Président cède la parole à Mme Aimont pour présenter les cours d'anglais pour adultes proposés par la CODECOM. Elle précise que les cours commencent dès ce soir aux Islettes avec pour professeur Mme Ducros. Trois niveau de cours sont prévus : un niveau débutant qui ne peut commencer actuellement car les inscrits ne sont pas assez nombreux, un cours de niveau 1 comptant 6 inscrits et un cours de niveau 2 comptant 7 inscrits.

5) Administration et finances :

• **Annulation de titre CODECOM de Triaucourt Vaubécourt :**

Mme Aimont présente la demande d'annulation du titre n°117 du budget général 2006 d'un montant de 645,84€ envers la CODECOM de Triaucourt – Vaubécourt dans le cadre de la prestation d'assistance technique AREA sur l'étude de la Cousances, convention réalisée avec d'autres CODECOM voisines. Celle de Triaucourt – Vaubécourt a été relancée à plusieurs reprises depuis



l'achèvement de l'étude, mais la collectivité en question ne veut pas régler sa dette car l'étude n'a pas été suivi de travaux

Délibération : Annulation du titre envers la CODECOM de Triaucourt-Vaubécourt :
Vote : 1 vote contre, 2 abstentions.

• **Admission en non valeur OM :**

Mme Aimont présente la demande d'admission en non valeur pour un titre d'un montant de 101,25€ au titre du budget ordures ménagères de l'année 2008. Tous les recours de paiement ont été utilisés et il ne reste plus de solutions pour recouvrer cette dette.

Délibération : Admission en non valeur d'un montant de 101,25€ au titre du budget Ordures Ménagères de 2008 :
Vote : Unanimité

• **Refacturation du sel de déneigement aux communes :**

Mme Aimont soumet aux délégués communautaires la refacturation du sel de déneigement aux communes en ayant fait la demande. La CODECOM a procédé à la commande globale de sacs de sel de déneigement en fonction des besoins mis en avant par chaque commune.

Délibération : Refacturation du sel de déneigement aux communes :
Vote : Unanimité

• **Ouverture et transfert de crédits :**

Mme Aimont énonce les différentes ouvertures et transferts de crédits, Au titre du budget annexe ordures ménagères pour la régularisation d'écritures Adelphe et la facturation de la REOM:

Budget OM 2010	Comptes	Montant €
Ouverture de crédits	Article 673	+5800
Transferts de crédits	Article 022	-3500
	Article 654	-1800
	Article 6237	-500
	Article 6231	-50
	Article 6411	+ 50

Au titre du budget général,
 Pour des opérations d'ordre de régularisation sur exercices antérieurs DM2 :

	Dépenses	Recettes
compte 2317/200901	-7902.94€	
compte 2033/200901		-7902.94€
compte 2317	7902.94€	
compte 2033		7902.94€
compte 022	-5000 €	
compte 617	5000€	

Pour des opérations d'ordre d'amortissement (immobilisations) DM3

Articles	Fonction	Montants
comptes 28031/6811	01	852 €
comptes 28128/6811	01	263 €
comptes 28183/6811	01	52 €
comptes 28184/6811	01	702 €
comptes 28188/6811	01	4 961 €
comptes 28135/6811	01	403 €
comptes 022	01	- 2958€
compte 7391178	01	2958€
compte 023/021	01	-7233€



• **Convention CUI-CAE poste animateur Espace Cyberbase® (bureau) :**

Mme Aimont informe du renouvellement du contrat CAE - CUI du contrat de l'animateur de l'Espace Cyberbase ® pour une durée de 6 mois. Ce contrat permet la prise en charge, par le Pôle Emploi, de 70% du salaire, sur une base horaire de 20h00 en fonction du SMIC.

M. le Président précise que ce renouvellement est une chance, car à l'heure actuelle, plus aucun contrat CUI n'est signé en Meuse. Le Pôle Emploi nous a proposé ce renouvellement exceptionnel, ce qui nous offre une économie de 70% du salaire de l'agent pendant une durée de 6 mois, sur une base de 20h00 par semaine. Cela permet une pérennisation du poste. La personnalité de Jonas lors de l'inauguration de l'Espace Cyber-base ® a séduit et convaincu le directeur du Pôle Emploi pour le renouvellement de son contrat.

Information sur la délibération prise en bureau : Renouvellement du CUI - CAE du poste d'animateur de l'Espace Cyberbase® :

• **Modification de poste d'adjoints d'animation :**

Mme Aimont présente les projets de modification de postes en fonction des différents lieux de travail des agents.

RPI de Clermont :

- diminution du temps de travail hebdomadaire à la demande de l'agent afin de passer de 34.11/35^{ème} du grade d'ATSEM à 33.40/35^{ème}
- modification du temps de travail hebdomadaire sur poste d'adjoint d'animation : 19.86/35^{ème} au lieu de 19.43/35^{ème} pour l'un et 25.03/35^{ème} au lieu de 24.81/35^{ème} pour l'autre.

Au RPI d'Aubrèville-Neuvilly,

- modification de poste d'adjoint d'animation afin de passer de 18.03/35^{ème} à 20.39/35^{ème}.

Délibération : Validation des modifications de postes :

Vote : Unanimité

• **Ouverture de poste adjoint administratif principal 2^{nde} classe 35h et :**

Mme Aimont expose l'ouverture de postes dans le cadre de l'avancement de grade prévu pour 2011

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 01/01/2011 pour un temps de travail hebdomadaire de 32.50/35^{ème}
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 01/04/2011

Délibération : Ouverture des postes susmentionnés

Vote : Unanimité

• **Désignation membre CAO suite à la démission de M. Legoux :**

Après un rappel des membres de la Commission d'Appel d'Offre et suite à la démission de M. Legoux de son poste de Maire de la commune de Brabant-en-Argonne, M. le Président précise qu'il est nécessaire de procéder au vote d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offre à laquelle participait l'ancien délégué communautaire. M. le Président demande aux membres de l'assemblée souhaitant se présenter de se faire connaître. Seule Mme Colson se manifeste. Elle est donc nommée membre de la Commission d'Appel d'Offre.

Délibération : Désignation d'un nouveau membres Mme Colson

Vote : Unanimité

• **Assurance groupe Gras Savoye : nouveau contrat :**

Mme Aimont présente le nouveau contrat d'assurance groupe proposé par la société Gras Savoye, retenu par le Centre de Gestion de la Meuse pour la conclusion d'un contrat d'une durée de 3 ans du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2013. Les conditions de cette convention sont les suivantes :



Franchises	Agents relevant de la CNRACL	Agents relevant de l'IRCANTEC
10 jours fixes	6.40 %	1.20 %

M. Lhuillier précise que les conditions retenues pour sa commune sont plus avantageuses que celles présentées pour la CODECOM.

Délibération : Adhésion au service « Assurance Groupe » de la société Gras Savoye retenue par le Centre de Gestion 55 et signature de la convention :

Vote : Unanimité

• **Chèques KADHOC : Noël des agents :**

Pour Noël, Mme Aimont suggère que l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels, bénéficie de chèque cadeaux KADHOC en guise de prime de fin d'année. Deux montants sont proposés en fonction des temps de travail hebdomadaire des agents : un montant de chèque cadeaux de 45€ pour les agents réalisant un temps de travail hebdomadaire jusqu'à 17.50/35^{ème} et un montant de chèque cadeaux de 90€ pour les agents réalisant un temps de travail hebdomadaire supérieur à 17.50/35^{ème}. Mme Aimont précise qu'une revalorisation de 5 et 10€ par rapport à l'année 2009 est proposée.

Délibération : Attribution de chèques KADHOC pour le Noël des agents de la collectivité :

Vote : Unanimité

• **Délibération frais de déplacement :**

Mme Aimont donne lecture du projet de texte de délibération et précise aux délégués communautaires que leur vote est nécessaire afin de procéder au remboursement des frais de déplacement des agents amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre des déplacements professionnels ainsi que pour la prise en charge des frais liés aux déplacements lors des missions confiées.

Délibération : Remboursement de frais de déplacement

Vote : Unanimité

• **Délibération heures complémentaires et heures supplémentaires :**

Mme Aimont rappelle la délibération n°2005-110 instaurant un régime d'IHTS pour la réalisation de remplacements, de travaux complémentaires ou supplémentaires, par certains grades ou agents stagiaires, titulaires ou contractuels. Actuellement, elle précise à l'assemblée qu'il serait nécessaire de compléter cette mesure par une nouvelle délibération autorisant la réalisation et le paiement d'heures supplémentaires et complémentaires lors de remplacement, travaux complémentaires ou supplémentaires pour nécessité de service pour les nouveaux grades suivants :

- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
- ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE
- ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE
- ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
- ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE
- ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
- AGENT SPECIALISE DE 1ère CLASSE DES ECOLES MATERNELLES
- AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES ECOLES MATERNELLES
- AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES ECOLES MATERNELLES



Délibération : Paiement d'heures complémentaires et d'heures supplémentaires du régime IHTS :

Vote : Unanimité

6) Voirie :

• Point sur les travaux programme 2010 :

M. le Président cède la parole à M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence Voirie, qui présente l'avancée des travaux de voirie du programme 2010. Il rappelle que les travaux de 2010 ont été scindés en deux lots : un premier lot pour la réfection des enduits et ECF et un second lot pour l'entretien, qui ont été attribués respectivement à l'entreprise MONTI-SCREG et à l'entreprise Marchand suite à l'analyse du marché en commission d'appel d'offre.

Pour le lot entretien, l'entreprise Marchand s'est vue confiée la purge du chemin du Jarcq à Clermont et la pose d'emploi partiels aux enrobés, la réalisation d'une couture aux emplois partiels à l'émulsion sur une fissure longitudinale sur la VC Futeau - Bellefontaine, la pose d'emploi partiels à l'émulsion sur les Petites Islettes et Broda, la réfection de chaussée rue du Gué à Jubécourt et le dérasement de la VC Parois - Brabant. L'entreprise Monti-Screg dans le cadre du lot 1 s'est vue confiée la pose d'enduits monocouches de gravillon 6/10 sur les rues de l'Eglise, du Fays, du Fays et du Four, au dessus du Fays, près de l'Eglise à Brabant-en-Argonne, sur la rue de la Côte Saint Martin à Aubréville, sur les rues du Culot et de la Herbelotte au Neufour, et sur la rue du château à Clermont. Aussi, l'entreprise Monti-Screg a également réalisé un programme d'Enduits Coulés à Froid pour la rue de la Chapelle à Lochère, la rue de Ciseau à Aubréville, la VC Vraincourt - Brabant, la rue derrière l'Eglise à Neuville-en-Argonne.

M. Lhuillier précise que des travaux d'Enrobés Coulés à Froid était initialement prévu sur la rue du Terral à Rarécourt, mais que sur accord avec M. Louis, maire de Rarécourt, ces travaux ont été reporté sur la rue derrière l'Eglise à Neuville, où il y avait pas suffisamment de métrage prévus

M. Lhuillier spécifie que les communes d'Aubréville et Jouy-en-Argonne ont souhaité participer au marché afin de bénéficier de tarifs avantageux pour la réfection de certaines de leurs voies de compétence communales. Pour Aubréville, cela concernait le prolongement de la rue de Chanteraine et le chemin de Courcelles à Parois en Enduits Coulés à Froid. Pour Jouy-en-Argonne, les travaux demandés concernait les deux lots : la route de Sivry-la-Perche en enduits et la Neuve Voie en entretien. Ces travaux dépendant des communes leurs seront refacturés par la CODECOM en vue de la délibération n° 2010-038.

Actuellement les travaux se sont achevés dans de bonnes conditions et ont été correctement réalisés.

Pour définir le programme voirie 2011, M. Lhuillier annonce qu'il réunira la commission Voirie le Jeudi 18 Novembre à 18h30 et invite d'or et déjà les maires des communes à réfléchir à leurs besoins potentiels hors programme de la CODECOM.

Enfin, M. Lhuillier fait état de l'achèvement des travaux de marquage au sol sur les voies concernées par les travaux de voirie, sauf pour la VC Vraincourt-Brabant qui ne devrait pas tardée à être réalisée. L'entreprise retenue est Meuse Signalisation pour un montant de 1 204.83€ TTC.

• Avenants au marché :

M. Lhuillier informe que pour ce marché de voirie 2010, quatre avenants ont du être réalisés. Pour le lot 1 d'enduits et d'Enrobés Coulés à Froid, réalisés par l'entreprise Monti-SCREG, le premier avenant consiste à rajouter des travaux d'enduits sur la rue du Terral, le second avenant permettait d'annuler la route de Brocourt des travaux d'Enrobés Coulés à Froid de la commune de Jouy-en-Argonne. Dans le cadre du lot 2 d'entretien attribué à l'entreprise Marchand, un avenant consistait à rajouter un traitement des reprises de rives avant pose de d'Enrobés sur la VC Vraincourt - Brabant ainsi que la pose d'un enduit préparatif aux ECF sur la rue de la Chapelle à Lochères, le second avenant de ce lot consistait à annuler les travaux initialement prévus sur la Neuve Voie dans les travaux de la commune de Jouy-en-Argonne et de les remplacer par les réels travaux nécessaires, suite à une erreur lors de l'établissement du marché.



• **Convention pour le déneigement et salage, viabilité hivernale entreprise Perotin :**

M. Lhuillier expose les mesures prises pour assurer la viabilité hivernale des chaussées de la CODECOM. Le sel de déneigement sera retiré auprès de la SANEF de Sainte Ménéhould et après négociation, le tarif appliqué pour le retrait d'une tonne de sel est de 66.32€, soit une hausse de 2%. Un stock des surplus du camion de M. Perotin sera réalisé au PAQS à Clermont et sera disponible pour toutes les communes. Le contrat d'alerte météorologique auprès de la SANEF a également été reconduit pour l'hiver 2010-2011 pour un coût de 250€ HT pour 5 mois, identique à celui de 2009. Pour ce qui est du déneigement des chaussées et du salage, M. Lhuillier propose que la convention avec M. Perotin soit renouvelée puisque son travail avait satisfait une grande majorité des élus et que ses conditions d'exécution et de coûts sont inchangées par rapport à l'an dernier.

M. le Président tient à confirmer qu'une grande partie des élus étaient très satisfaits du travail de M. Perotin. Il précise qu'il est également important de réaliser le contrat d'alerte météorologique qui est fort utile pour M. Perotin et qui facilite ses conditions de travail qui sont déjà difficiles. C'est un grand gain en qualité de travail car ainsi il n'a plus à veiller les conditions météorologiques, notamment la nuit. Il rappelle également l'ordre de priorité de salage et déneigement des voies : tout d'abord les routes scolaires empruntées par le bus, puis les routes d'accès aux lieux de travail, ensuite les routes pentues et enfin le reste des chaussées.

Délibération : Signature de la convention de salage et déneigement avec l'entreprise Perotin + renouvellement contrat d'alerte météorologique + tarif sel de déneigement SANEF :
Vote : Unanimité

7) **Habitat :**

• **Accord sur l'appel à projet régional pour programme façades 2010-2011 :**

M. le Président cède la parole à M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence Cadre de vie qui informe les élus de l'attribution de la subvention concernant l'appel à projet régional du programme façades 2010-2011. Cette subvention s'élève à 23 025€, ce qui correspond à la prise en charge financière de la moitié des frais de 24 dossiers de façades classiques et de 6 dossiers de façades de caractères. L'autre moitié, soit 23 025€, sera prise en charge par la CODECOM.

M. Jeannesson réitère les réévaluations des aides permises par ce nouveau partenariat avec le Conseil Régional, grâce à une hausse des plafonds de dépenses subventionnables. Ainsi, la subvention façade classique est passée de 915€ à 1 025€ et la subvention façade de caractère est quant à elle passée de 2 815€ maximum à 3 075€.

M. Jeannesson précise que pour l'année 2010, 12 dossiers de façades classiques et 3 dossiers de façades de caractère sont proposés aux administrés en faisant la demande. Actuellement, 6 dépôts de dossier de façade classique ont été enregistrés et 4 autres dossiers sont en attente.

M. le Président tient à signaler aux délégués communautaires qu'il est donc important d'informer les habitants de leurs communes de la reprise des subventions aux rénovations de façades.

• **Versement subvention complémentaire programme façades privées (enveloppe 2008 du CG55) :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli qui présente la demande de versement de subvention complémentaire pour une rénovation de façade privée classique de 2009 validée dans le cadre du reliquat d'enveloppe territoriale de 2008. M. et Mme Charlent ont réalisé leurs travaux de rénovation et, lors du précédent Conseil Communautaire, les élus avaient validé l'attribution de sa subvention qui s'élevait à 467.44€ suite à un devis estimatif de 1 989.73€. Mais, leur facture acquittée s'élevant à 10 391€ pour un minimum de 2 façades visibles de la rue, ils pouvaient prétendre à une subvention maximale de 915€. Mlle Mattioli fait état de discussions avec le Conseil Général qui est prêt à verser une subvention totale à M. et Mme Charlent suite à la dépense réellement engagée par la famille.

Délibération : Versement d'une subvention façade classique complémentaire à M. et Mme Charlent :
Vote : Unanimité



8) Communication :

• Concours photo :

Mlle Mattioli rappelle le thème du concours photo et présente les participations, qui ont majoritairement été réalisées en fin de période et qui ont été plus nombreuses que l'an passé. Après visionnage de l'ensemble des photos des candidats de la catégorie enfant et adulte en fonction de leur classement, elle rappelle les lots attribués, qui sont notamment un VTT, un siège et une tente de camping, des paniers garnis, des places d'accrobranche et de minigolf ...

9) Rivières – Gestion de l'espace :

• Arrêté de création du SM3A :

M. le Président laisse la parole à M. Jeannesson en charge de la compétence cadre de vie afin de présenter les avancées du SM3A. Il précise qu'aucun recours n'a été formulé de la part des communes de la CODECOM de Triaucourt / Vaubécourt et que le syndicat est donc créé. La prochaine réunion aura lieu le 24 Novembre pour la création du bureau du syndicat.

M. le Président stipule que le siège du SM3A se situe à la CODECOM et que les délégués communautaires y participants sont M. Plessy et M. Jeannesson et que leurs remplaçants sont Mme Perot et M. Louis. La fonction de receveur est exercée par le comptable public de Clermont-en-Argonne.

• Nature 2000 :

M. Jeannesson poursuit par quelques informations complémentaires concernant la zone Natura 2000 qui concerne les communes de Futeau, Rarécourt et Froidos. La première réunion a eu lieu à Revigny et M. Vautrain est président du comité de pilotage. Le travail devra s'exercer sur deux années.

• SPANC : modification des statuts pour prise en charge de la compétence contrôle des installations :

Mme Aimont présente les modalités de fonctionnement d'un SPANC qui pourraient être pris en charge par la communauté de communes.. Ces nouvelles compétences consistent tout d'abord en un contrôle des installations neuves ou réhabilitées par un examen préalable à la conception joint à toute demande de permis de construire, puis en un contrôle des installations existantes afin d'éviter tous dangers pour la santé des personnes et les risques avérés pour l'environnement, et enfin en une vérification périodique de l'état et de l'entretien des systèmes d'ANC.

M. le Président précise qu'une rencontre a eu lieu avec le SIVOM des quatre cantons et avec le syndicat de gestion de l'eau Germain Guerard pour envisager une collaboration sur ce sujet.

Mme Briolet pense qu'une redevance serait un bon mode de fonctionnement concernant la refacturation. Elle s'interroge sur la fréquence des contrôles obligatoires.

M. Jeannesson et M. le Président précisent que ces contrôles s'effectuent tous les 8 ans. M. le Président stipule que certains syndicats des eaux ont mis en place des redevances annuelles tous les 4 ans parallèlement aux contrôles.

M. Jeannesson explique que le règlement reste à établir.

M. le Président évoque un système de paiement à l'acte, comme il a été évoqué lors de la dernière réunion : un tarif de 200€ appliqué pour un contrôle d'installation neuf et de 150€ pour un diagnostic

M. Jeannesson pense qu'à de tels tarifs, ce service sera déficitaire.

Il poursuit sur le nouvel amendement des statuts de la CODECOM en proposant une reformulation de la compétence SPANC par « La Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif, assure la mise en place et la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en conformité avec le zonage d'Assainissement réalisé par les communes : à savoir le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles (conception et réhabilitation) et existantes (diagnostic) puis le contrôle de bon fonctionnement des installations ».

M. le Président propose de participer à la réflexion menée par le syndicat Germain Guérard.



**Délibération : Modification des statuts de la CODECOM afin d'élargir la compétence SPANC :
Vote : Unanimité**

M. le Président précise que cette délibération est à soumettre pour chaque commune en Conseil Municipal dans les trois mois suivant notification par la codecom.

10) Questions diverses :

• Intervention de Mmes Frey et Masi sur Scènes et Territoires, projet culturel intergénérationnel :

Avant de clore le Conseil Communautaire, M. le Président cède la parole à Mmes Frey et Masi qui souhaitent présenter un projet culturel intergénérationnel organisé par l'association Scène et Territoire, qui est une association régionale qui soutient la diffusion culturelle en milieu rural. Les financements de cette association proviennent de la DRAC et de l'Europe entre autres.

Mmes Masi et Frey ont assisté à une réunion grâce aux contacts de la MJC de Belleville. L'association soutient 5 objectifs que sont l'accès de la population rurale aux spectacles vivants, la sensibilisation à l'art du spectacle, le développement du lien intergénérationnel, le développement local en intercommunalité et le développement de coopérations et d'échanges entre CODECOM.

Le but d'une coopération avec cette association serait de développer un spectacle sur le territoire en coopération avec d'autres collectivités, d'autres associations avec les écoles afin de mener une action culturelle sur le territoire. L'association intervient en 3 étapes : tout d'abord en proposant un spectacle en milieu solaire et associatif qui donne lieu à un bilan par les participants et une évolution du projet au besoin, puis par la mise en place d'ateliers à partir de septembre et enfin par la création et la diffusion.

Si la CODECOM souhaite participer à une telle action, des financements peuvent être obtenus auprès du Conseil Général, de la DRAC, de la Région Lorraine, en sachant que les financements seront décroissants au fil des ans. Un budget de 15 000€ est nécessaire et une participation financière de la CODECOM serait demandée à hauteur de 3 000€.

Pour s'engager dans le projet, Mmes Masi et Frey doivent rencontrer prochainement les dirigeants de l'association ainsi que les écoles et toutes autres structures pouvant être intéressées.

M. le Président fait part du vif intérêt de la codecom pour ce projet et il propose qu'il soit présenté en commission cohésion sociale ainsi que de demander l'accompagnement de l'agent de développement durable en fonction des possibilités liées à sa charge de travail.

Mme Masi propose de travailler sur ce projet avec les classes PAC.

Mme Colson demande à prendre la parole afin de demander une bannière pour l'Espace Cyberbase ® en période touristique. M. le Président précise qu'une voile publicitaire a toujours apporté un plus à toute structure et propose d'en rediscuter prochainement.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 23h10.

Bon pour diffusion
A Clermont-en-Argonne, le 16 Novembre 2010

Le Président
Dominique DURAND